



**FRANCE STRATÉGIE**

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

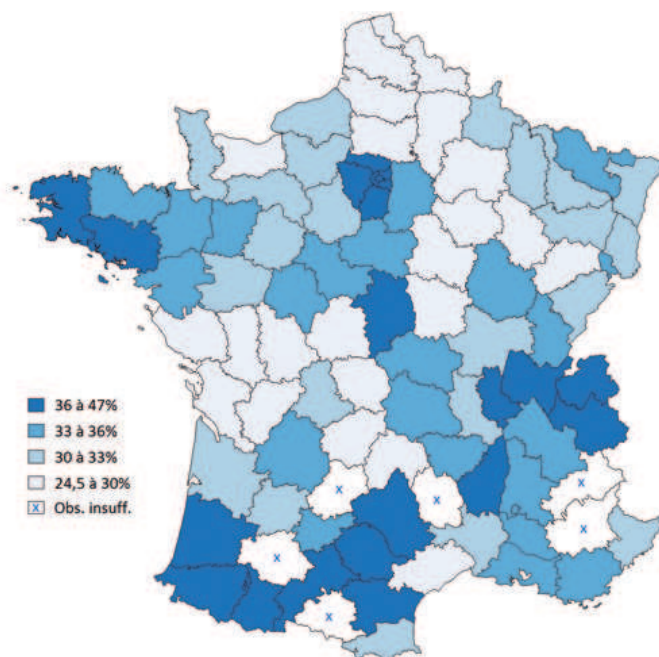
# La géographie de l'ascension sociale

Les chances d'ascension sociale des individus d'origine populaire (soit les enfants d'ouvriers et d'employés) varient du simple au double selon leur département de naissance<sup>1</sup>. L'ascenseur social fonctionne bien dans certaines régions – Île-de-France, Bretagne, Midi-Pyrénées – et mal dans d'autres – Poitou-Charentes, Picardie, Nord-Pas-de-Calais.

Pour les individus d'origine populaire, la mobilité ascendante apparaît faiblement liée au dynamisme économique des territoires. Elle est en revanche fortement liée à l'éducation – en particulier à l'obtention d'un diplôme du supérieur.

La massification de l'enseignement secondaire puis supérieur a certes favorisé globalement la mobilité sociale ascendante qui a augmenté au cours des dernières décennies, mais sans faire disparaître les « trous noirs » de l'éducation et de la promotion sociale. L'analyse économétrique tend à montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème de *rendement de l'éducation* mais plutôt d'*accès à l'éducation*. Or les inégalités territoriales d'accès au supérieur sont restées inchangées jusqu'à aujourd'hui. Augmenter les chances de mobilité ascendante dans les territoires défavorisés suppose donc une démocratisation réelle de l'accès à l'enseignement supérieur là où celui-ci est le plus difficile. Au-delà des politiques visant une meilleure égalité des chances face à l'éducation en amont de l'université, cela peut passer par une aide à la mobilité étudiante, une offre universitaire élargie, le décloisonnement des académies ou une coopération renforcée entre les académies d'Île-de-France et celles des régions environnantes. Une telle politique implique de développer les outils de suivi longitudinal des élèves selon l'origine sociale au niveau national<sup>2</sup>.

## PROPORTION DES ENFANTS D'OUVRIERS ET EMPLOYÉS DEVENUS CADRES ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES, SELON LE DÉPARTEMENT DE NAISSANCE



Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes Emploi 2003-2013 (Insee), calculs de l'auteur.

1. Pour une étude complète, on se reportera au document de travail du même auteur, « La géographie de l'ascenseur social français », qui présente les enquêtes et les méthodes employées ainsi que les mesures agrégées au niveau départemental et régional : <http://www.strategie.gouv.fr/publications/geographie-de-lascenseur-social-francais>.
2. L'auteur exprime sa gratitude envers Louis-André Vallet (Observatoire sociologique du changement, UMR 7049), sans qui ce travail n'aurait pas été possible. Toute erreur ou omission relève de la seule responsabilité de l'auteur.

LA NOTE D'ANALYSE

NOV.  
2015  
N°36

Clément Dherbécourt

Département Société,  
institutions et politiques  
sociales

Les *Notes d'analyse* sont publiées sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

Les débats sur la mobilité sociale intergénérationnelle sont particulièrement vifs en France. L'ascenseur social est-il en panne ? Fonctionne-t-il mieux à l'étranger ? Les travaux académiques montrent que même si le destin social des individus dépend toujours fortement de leur origine sociale, la mobilité ascendante a plutôt augmenté au cours des dernières décennies<sup>3</sup>. En comparaison internationale, la France se situe autour ou en dessous de la moyenne européenne<sup>4</sup>.

En revanche, on sait peu de choses sur la dimension géographique de la mobilité sociale en France. Cette note veut contribuer à combler cette lacune. Le travail pionnier de Chetty *et al.* en 2014 sur les États-Unis a montré qu'à revenu des parents donné, deux individus ont des chances de réussite sociale très hétérogènes selon le lieu où ils ont grandi<sup>5</sup>. Dans certains comtés américains, la mobilité sociale – mesurée par le revenu – est beaucoup plus élevée que dans les pays à forte mobilité sociale (les pays scandinaves). Dans d'autres, elle est beaucoup plus faible que dans certains pays en développement, ce qui remet en cause l'idée que les États-Unis sont un *pays d'opportunités* quel que soit l'endroit où l'on grandit.

Les premiers résultats tirés des enquêtes Emploi de 1990 à 2013 (Insee) montrent que l'ascenseur social français fonctionne lui aussi très différemment selon les départements. En utilisant le lieu de naissance, qui est aussi le plus souvent le lieu où les individus ont grandi, on a cherché à expliquer les variations régionales de la mobilité sociale ascendante, et à en tirer des enseignements. La note se concentre sur les enfants d'ouvriers et d'employés, communément rassemblés sous le terme de classes populaires. Malgré l'augmentation de la part des postes qualifiés, les ouvriers et employés représentent toujours plus de la moitié des actifs occupés en 2013<sup>6</sup>. Leurs enfants représentaient 55 % des individus nés entre 1950 et 1964, 52 % entre 1965 et 1979 et 51 % de la génération 1980-1994.

La première partie de cette note présente les différences régionales et départementales de mobilité ascendante, et leur évolution dans le temps. La deuxième partie examine les variables clés de la mobilité ascendante au niveau local, et montre que ce sont avant tout les performances éducatives – et non le dynamisme économique des territoires – qui expliquent les écarts observés. La note se ter-

mine par une réflexion sur les enjeux spatiaux de l'accès à l'éducation et explore plusieurs pistes de politique publique et de gouvernance du système éducatif.

## UNE GÉOGRAPHIE DE L'ASCENSEUR SOCIAL DURABLEMENT INÉGALE

### *Des écarts du simple au double de la mobilité ascendante selon les départements*

Les enquêtes Emploi (1990-2013) ont été utilisées ici de manière originale, en agrégeant les individus par département de naissance. Le département de naissance est une bonne approximation de l'endroit où l'individu a vécu son enfance. En effet, selon les données de l'enquête Formation et qualification professionnelle (FQP, Insee, 2003), pour 85 % des individus d'origine populaire nés entre 1965 et 1979, la région de naissance est la même que la région de résidence des parents lorsque l'individu terminait ses études. Pour les natifs d'Île-de-France, ce taux s'établit à 73 % : pour cette région à plus forte mobilité, on utilise le lieu de résidence parentale à la fin des études en complément du département de naissance.

La mobilité ascendante est mesurée par la proportion d'individus de père ouvrier ou employé se déclarant cadres et professions intellectuelles supérieures ou professions intermédiaires. La carte en page 1 présente les résultats par département pour les individus nés entre 1965 et 1979 (dernière génération adulte)<sup>7</sup>. La carte de la mobilité ascendante par département de naissance fait clairement apparaître des différences d'une région à l'autre. Les trois régions à faible mobilité sont la Picardie, le Poitou-Charentes et le Nord-Pas-de-Calais : elles sont composées exclusivement de départements où les taux de mobilité sociale sont inférieurs à 30 %. À l'inverse, cinq régions concentrent l'essentiel des départements à fort taux d'ascension sociale : l'Aquitaine, la Bretagne, l'Île-de-France, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. La mobilité ascendante varie du simple au double entre l'Indre ou la Creuse (24,7 %) et Paris (47 %). L'Île-de-France apparaît comme la région championne de l'ascension sociale des classes populaires : plus de quatre enfants d'employé ou d'ouvrier sur dix y occupent une position de cadre ou de profession intermédiaire. C'est aussi de loin la région qui contribue le plus à la mobilité sociale ascendante en France : près de 20 % de l'ensemble des « promus » y sont nés.

3. Vallet L.-A. (2014), « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », *Idées économiques et sociales*, n° 175, mars, p. 6-17 ; Peugny C. (2013), *Le Destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Paris, Seuil/La République des idées.

4. Sur la mobilité selon la catégorie socioprofessionnelle, voir notamment Breen R. (2004), *Social Mobility in Europe*, Oxford University Press ; sur l'élasticité intergénérationnelle des revenus père-fils, voir Corak M. (2006), « Do poor children become poor adults? Lessons for public policy from a cross country comparison of generational earnings mobility », *Research on Economic Inequality*, vol. 13(1), p. 143-188.

5. Chetty R., Hendren N., Kline P. et Saez E. (2014), « Is the United States still a land of opportunity? Recent trends in intergenerational mobility in the United States », *American Economic Review*, vol. 104(5), p. 141-147.

6. Les non-salariés représentent 8 % de la population active et les classes salariées moyennes et supérieures 42 % (source : Insee).

7. Individus enquêtés entre 2003 et 2013, âgés de 30 à 45 ans.



L'enquête FQP 2003 donne des taux de mobilité ascendante régionaux très proches de ceux obtenus avec les enquêtes Emploi pour la génération 1965-1979. Elle confirme la première place de l'Île-de-France, que l'on mesure la mobilité sociale en fonction du lieu de résidence des parents à la fin des études de l'individu (taux de mobilité ascendante de 43,2 %) ou de son lieu de naissance (40,5 %). Les chances de mobilité sociale des individus ayant grandi en Île-de-France se situent vraisemblablement entre ces deux bornes, à un niveau très significativement supérieur à la moyenne française (33 %).

Les données FQP et les enquêtes Emploi montrent enfin que les natifs d'Île-de-France qui résident dans une autre région ont des taux de mobilité ascendante inférieurs à ceux qui y habitent toujours. C'est un cas unique : partout ailleurs, les individus ayant changé de région depuis leur naissance ont un taux de mobilité ascendante de 10 points supérieur aux autres en moyenne<sup>8</sup>.

À l'échelle nationale, 75 % des individus d'origine populaire résident dans leur région de naissance (60 % en Île-de-France) pour la génération 1965-1979. Les cartes des taux de mobilité ascendante par département de naissance et par département de résidence produites grâce à l'enquête Emploi présentent donc sans surprise à peu près la même configuration de zones à faible et forte mobilité ascendante. Les écarts maximaux entre départements de résidence sont toutefois beaucoup plus accentués et les grandes métropoles présentent des taux de mobilité ascendante de leurs résidents supérieurs à 50 %.

### *Des écarts entre territoires stables depuis un quart de siècle*

Au niveau national, entre les générations des baby-boomers de 1950-1964 et les générations 1965-1979, le taux de mobilité ascendante est passé de 25 % à 33 %. Cette augmentation est renseignée depuis longtemps par les travaux sociologiques (voir encadré). Tous les départements de naissance ont connu une augmentation, à l'exception notable de l'Hérault où la mobilité ascendante a stagné (- 0,1 point). Le constat général est celui d'une grande stabilité des écarts de chances d'ascension sociale, dans un contexte d'élévation générale.

## **HAUSSE DE LA MOBILITÉ SOCIALE ASCENDANTE EN FRANCE DEPUIS QUARANTE ANS**

*Entre 1977 et 2003, la mobilité verticale (ascendante et descendante) s'est accrue significativement, selon le travail de Louis-André Vallet portant sur les enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP) de l'Insee<sup>9</sup>. S'agissant de la mobilité ascendante, la probabilité pour un enfant d'ouvrier*

*d'accéder à un statut de cadre supérieur ou de profession intermédiaire est passée de 25 % à 33 %; elle est restée stable pour les enfants d'employés, aux alentours de 50 %. À partir cette fois des enquêtes Emploi de l'Insee, Camille Peugny montre que la mobilité ascendante chez les enfants de classes populaires sortis de l'école s'est accrue de 10 points depuis les années 1980<sup>10</sup>. Sur la même période, les chances des enfants de cadres ou professions intermédiaires d'occuper des postes qualifiés sont restées stables à un niveau toujours largement supérieur à celles des enfants de classes populaires.*

*L'augmentation de la mobilité ascendante s'explique d'abord par un meilleur accès général à l'éducation. La transformation de la structure des emplois depuis les années 1970, où les classes moyennes et supérieures représentaient moins de 20 % des actifs contre plus de 40 % aujourd'hui, a également accru mécaniquement les chances de mobilité sociale ascendante des enfants des classes populaires. Ceux qui ont le plus profité de ce phénomène sont ceux qui ont eu accès à l'éducation, accès qui s'est lui-même élargi au cours de la période<sup>11</sup>.*

La figure 1 présente l'évolution des taux de mobilité ascendante par région de naissance. Le classement des régions apparaît très stable d'une cohorte à l'autre. L'Île-de-France est largement en tête aux deux périodes. À l'opposé, plusieurs régions à faible mobilité sociale voient leur position relative se dégrader d'une cohorte à l'autre. C'est le cas de trois régions du Nord (Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne) et trois régions de l'Ouest et du Centre-Ouest (Limousin, Poitou-Charentes, Basse-Normandie). La Picardie est la région où les chances de mobilité sociale ascendante sont les plus faibles aux deux périodes : ces vingt-cinq dernières années, les enfants des classes populaires ne semblent pas y avoir tiré profit de la proximité géographique de l'Île-de-France.

Deux régions à mobilité forte dans la première génération accroissent encore leur avance dans la seconde : en Bretagne et Midi-Pyrénées, le taux de mobilité ascendante passe ainsi de 27 % à 37 %. On trouve ensuite un groupe de régions à taux de mobilité ascendante élevé dans les deux générations (Rhône-Alpes, Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur). Un ensemble de régions a rattrapé une partie de son retard initial : il s'agit de l'Alsace, des Pays de la Loire et du Centre et, dans une moindre mesure, de la Haute-Normandie, de la Franche-Comté et de la Bourgogne. Enfin, trois régions qui affichaient une mobilité élevée à la génération des baby-boomers voient leur classement se dégrader : la Lorraine, l'Auvergne et surtout le Languedoc-Roussillon. L'évolution de cette dernière région est saisissante : le taux de mobilité ascendante augmente peu, de 26 % à 31 %, ce qui rétrograde la région de la 7<sup>e</sup> à la 15<sup>e</sup> place.

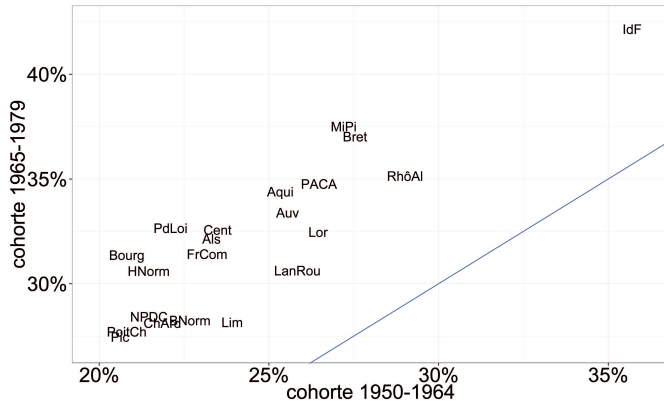
8. Voir le document de travail pour une présentation plus complète.

9. Vallet L.-A. (2014), *op. cit.*

10. Peugny C. (2013), *op. cit.*

11. Thélot C. et Vallet L.-A. (2000), « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Économie et statistique*, n° 334.

**FIGURE 1 - TAUX DE MOBILITÉ ASCENDANTE PAR RÉGION DE NAISSANCE POUR DEUX GÉNÉRATIONS**



Lecture : la proportion de cadres et professions intermédiaires parmi les enfants d'ouvriers nés en Île-de-France était de 42 % à la génération 1965-1979 et de 36 % à la génération 1950-1964. Tous les points sont au-dessus de la droite bleue qui représente une évolution nulle entre les deux cohortes.

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur.

Comment expliquer la forte inertie régionale d'une génération à l'autre et le décrochage des régions au bas du classement ? Dans quelle mesure les régions à faible mobilité ascendante sont pénalisées par un développement socioéconomique plus faible, offrant moins d'opportunités de promotion ou un moindre accès à l'éducation pour les enfants d'ouvriers et d'employés ? En croisant ces deux dimensions et en comparant les deux cohortes, il est possible de fournir un premier éclairage sur ces questions.

## L'ÉDUCATION, UN FACTEUR CLÉ DE L'ASCENSION SOCIALE

### *Les déterminants locaux de la mobilité ascendante*

L'analyse économétrique montre qu'à niveau de diplôme donné le contexte économique local – mesuré par le niveau de PIB par habitant, la proportion de professions qualifiées dans la population active, le taux de croissance – a un effet positif mais limité sur la mobilité ascendante. Les opportunités économiques expliquent les taux particulièrement élevés de l'Île-de-France mais ne rendent compte que d'une faible part des écarts observés dans le reste du pays.

Plus qu'à l'environnement économique, les chances de mobilité ascendante sont fortement liées au niveau d'éducation, notamment à l'obtention d'un diplôme du supérieur, comme l'indique la figure 2. Cette corrélation est vraie pour d'autres mesures de la position sociale des individus, notamment le salaire moyen par département de naissance<sup>12</sup>. Le lien entre diplôme et ascension sociale est

déjà abondamment documenté dans la littérature scientifique : l'apport de cette note est de montrer que, pour les individus d'origine populaire, les taux de diplômés du supérieur varient du simple au double selon le département de naissance. En haut du classement, on trouve la Haute-Garonne, Paris et le Finistère, et plus généralement les régions à forte mobilité sociale. Toutefois, même dans ces départements, les taux de diplômés du supérieur parmi les enfants d'ouvriers et d'employés n'atteignent pas la moyenne nationale, toutes origines confondues (38,9 %).

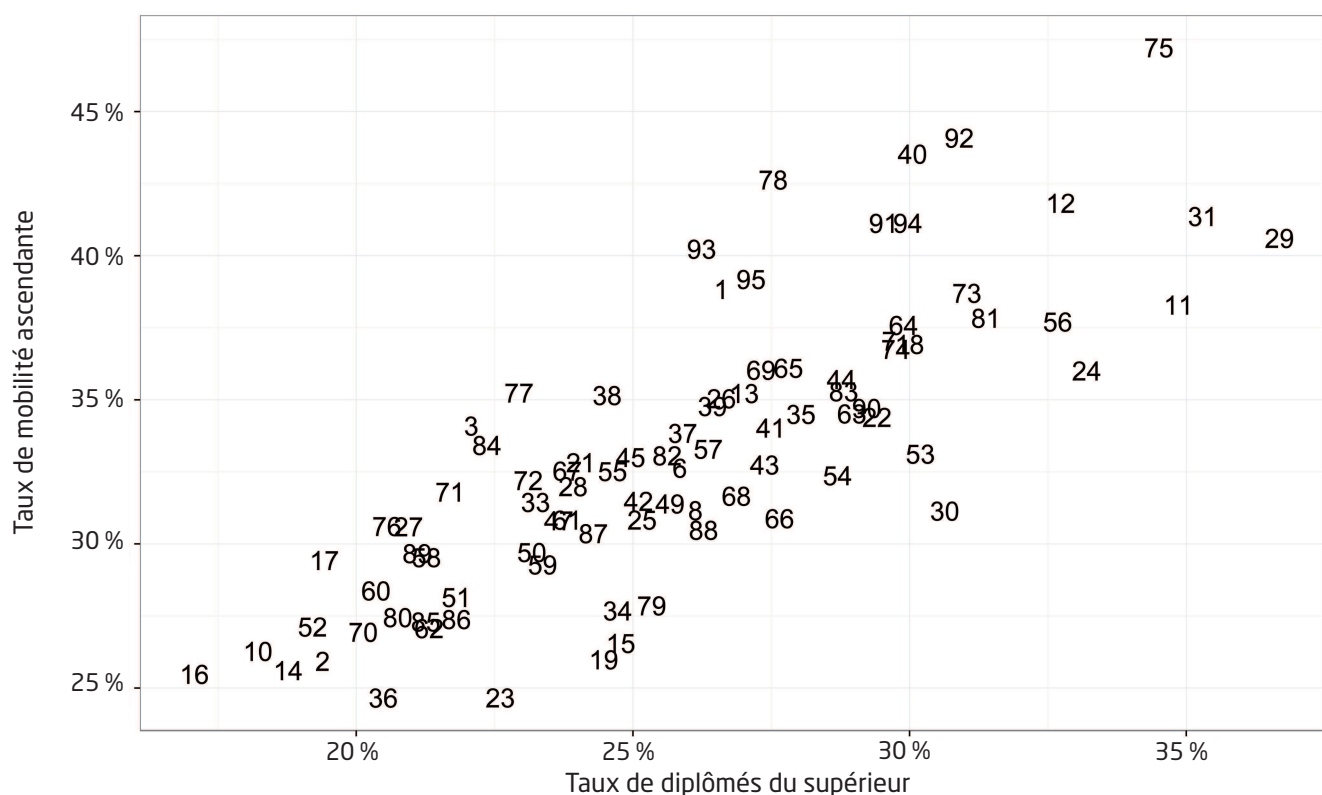
À partir des données individuelles de la génération 1965-1979, on a testé le lien entre les variables de réussite scolaire et sociale (probabilité de mobilité ascendante et d'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur) et un certain nombre de variables relatives à l'individu et à son département de naissance (voir tableau 1). On a réalisé les estimations en incluant puis en excluant les natifs d'Île-de-France, ce qui ne modifie qu'à la marge les résultats.

Les individus résidant en dehors de leur région de naissance ont ainsi des taux de mobilité ascendante plus importants. Les femmes sont en moyenne plus diplômées que les hommes mais connaissent moins souvent une mobilité ascendante, toutes choses égales par ailleurs. L'effet d'une origine étrangère est positif, mais faible. En ce qui concerne les variables locales, les conditions socio-démographiques ont en France un effet très fort et significatif, comme dans l'étude de Chetty *et al.* sur les États-Unis : les individus nés dans des départements à fort taux de familles nombreuses ou monoparentales ont significativement moins de chances de réussite scolaire et sociale. Les variables de développement économique local sont quant à elles associées positivement à la réussite scolaire et sociale, mais de manière limitée : l'écart maximal de PIB par habitant entre les régions les plus riches (hors Île-de-France) et les plus pauvres est associé à une différence de 2,5 points de chances de mobilité ascendante.

En ce qui concerne les variables liées à l'éducation, la taille de la population étudiante dans la région a un effet positif mais modéré sur la réussite scolaire et sociale. Cela incite à penser que les différences de taux de diplômés observées sont vraisemblablement produites en amont du supérieur. Le poids des filières professionnelles dans le secondaire dans l'académie de naissance des individus est associé négativement aux probabilités de réussite scolaire et sociale. Ce résultat doit toutefois être pris avec précaution : il peut être lié à d'autres variables inobservables, ce qui est difficile à trancher en l'absence de données plus précises sur le parcours scolaire des individus. Il

12. Voir le document de travail pour l'analyse des mesures alternatives de réussite sociale en termes de PCS et de salaires.

**FIGURE 2 - TAUX DE DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR ET DE MOBILITÉ ASCENDANTE PARMIS LES ENFANTS DES CLASSES POPULAIRES, PAR DÉPARTEMENT DE NAISSANCE**



Champ : individus observés entre 2003 et 2013, nés entre 1965 et 1979.  
Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur.

illustre néanmoins l'intérêt de développer les évaluations sur les caractéristiques locales du système d'enseignement et sur leurs effets.

### Les effets de la massification du supérieur

La figure 2 illustre la relation étroite entre éducation et mobilité ascendante. Les données disponibles permettent d'aller plus loin en observant ce lien de manière dynamique. Deux questions ont retenu notre attention. D'une part, dans quelle mesure la massification de l'enseignement supérieur est-elle associée à plus de mobilité ascendante ? D'autre part, cette massification a-t-elle eu les mêmes effets partout sur le territoire ?

Pour répondre à la première question, on a utilisé les données agrégées au niveau du département de naissance pour les deux cohortes. Les résultats sont les suivants : une augmentation de 1 point du taux de diplômés parmi les natifs du département (individus d'origine populaire ou toutes origines confondues) est liée à une augmentation de 0,6 point du taux de mobilité ascendante des individus d'origine populaire. La massification du supérieur a donc bien été le moteur principal de l'augmentation de la mobilité ascendante. Mais elle pourrait aussi avoir créé de la surqualification – ou *over-education* – car elle a été plus rapide que l'augmentation de la mobilité ascendante.

Pour tester l'hétérogénéité géographique des effets de la massification du supérieur, on a réparti les départements dans trois groupes de régions : l'Île-de-France, un groupe à faible mobilité ascendante (moins de 30 % pour la génération 1965-1979) et enfin un groupe intermédiaire. Or on constate que la relation entre l'augmentation de la part des diplômés du supérieur et celle du taux de mobilité ascendante est la même dans les trois groupes. Il semble donc que la massification de l'enseignement supérieur n'ait pas eu un rendement significativement plus faible dans les régions où les chances de mobilité sociale sont faibles. L'absence de rattrapage observable d'une génération à l'autre entre régions défavorisées et favorisées provient donc essentiellement d'une absence de convergence dans les taux d'accès au supérieur.

Cette convergence ne semble toujours pas se dessiner chez les générations plus récentes. Les départements à faible taux de diplômés pour la génération 1965-1979 sont encore ceux où les taux d'accès à l'enseignement supérieur sont les plus bas pour la génération 1980-1990, avec un écart de près de 15 points entre le haut et le bas du classement (voir figure 3). Les régions à faible mobilité sociale risquent ainsi de le rester pour la génération qui entre aujourd'hui sur le marché du travail.

**TABEAU 1 - CORRÉLATION STATISTIQUE  
DES VARIABLES INDIVIDUELLES ET LOCALES  
AVEC LES PROBABILITÉS DE MOBILITÉ ASCENDANTE  
(COHORTE 1965-1979)**

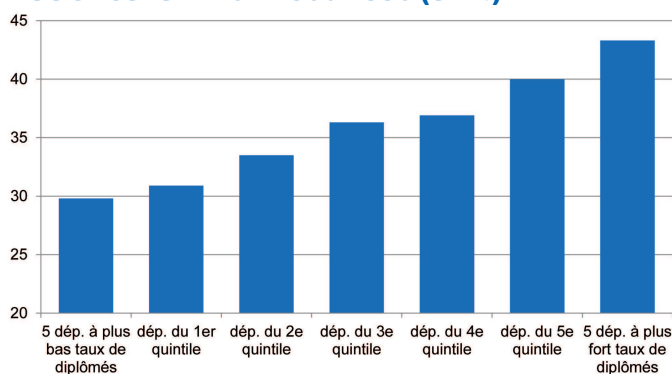
Variables testées		Probabilité d'être diplômé du supérieur	Probabilité d'être cadre ou professionnel intermédiaire
Individuelles	Femme	++	--
	Ascendance migratoire Europe	+	+
	Ascendance migratoire Afrique / Maghreb	non significatif	+
	Mobilité géographique	++	++
	Diplômé du supérieur	\	+++
Lieu de naissance	PIB par habitant régional (1990) / Proportion des professions qualifiées (1982)	+	+
	Part du professionnel dans le secondaire (1978)	-	-
	Taille des fratries	---	--
	Part des familles monoparentales	---	---
	Nombre d'étudiants dans la région (1988)	+	+

## COMMENT FAVORISER LA MOBILITÉ ASCENDANTE ?

### *Favoriser l'installation dans les régions dynamiques*

L'analyse spatiale de la mobilité sociale nous invite à porter un nouveau regard sur les politiques publiques à mener au niveau local comme national. Les différences observées par département de naissance laissent penser que – comme aux États-Unis – les variables locales jouent un rôle important dans le destin des individus d'origine

**FIGURE 3 - TAUX DE FRÉQUENTATION DU SUPÉRIEUR  
DES ENFANTS D'OUVRIERS ET D'EMPLOYÉS  
DE LA GÉNÉRATION 1980-1990 (EN %)**



Champ : individus de 25 à 30 ans.

Source : enquêtes Emploi 2003-2013 (Insee), calculs de l'auteur.

populaire. Ce premier travail sur la France doit être complété dans deux directions principales. D'une part, des travaux à une échelle géographique plus fine sont nécessaires pour quantifier les écarts à l'intérieur des départements eux-mêmes, entre cantons, communes, quartiers. D'autre part, les différences territoriales évoluent en partie d'une génération à l'autre – en dépit de la forte inertie observée –, ce qui implique d'actualiser la mesure des variables locales et de leurs effets sur les jeunes générations actuelles.

La forte immobilité géographique des enfants d'origine populaire contribue à renforcer l'immobilité sociale, surtout dans les zones à faibles opportunités. La mobilité vers les zones à fort développement – à commencer par l'Île-de-France – augmenterait certainement les opportunités des individus nés dans les autres régions. Ceci peut passer par des incitations à la mobilité géographique pour les individus d'origine populaire ou pour leurs parents. Chetty et Hendren ont mis en évidence le fait que les gains économiques à la mobilité géographique sont d'autant plus importants que celle-ci intervient tôt dans la vie des individus<sup>13</sup>. Ces résultats incitent à développer en priorité l'offre en logement social dans les zones dynamiques afin d'y favoriser l'installation de familles à faibles revenus.

Les résultats de ce travail invitent surtout à repenser un certain nombre de politiques publiques de l'éducation. L'échec scolaire dans certains territoires ne peut être expliqué entièrement par des différences d'origine sociale des élèves. Cet effet de composition sociale est important, il a été mis en évidence dans de nombreuses études du niveau national<sup>14</sup> jusqu'au niveau infra-départemental<sup>15</sup>. Mais une plus grande attention doit être accordée aux écarts de réussite scolaire à origine sociale donnée. Il est capital de développer les outils de mesure et de comparaison de l'inclusion des classes populaires à l'échelle nationale, académique et infra-académique. Il y a là un préalable indispensable à l'amélioration des dispositifs d'orientation et au ciblage des politiques publiques. Le recours à la Base élèves académiques (BEA) et au panel national d'élèves sortant de l'école primaire pourrait être particulièrement utile.

### *Augmenter les taux d'accès au supérieur par le bas*

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale pour l'enseignement supérieur, le récent rapport SraNES<sup>16</sup> préconise une meilleure inclusion des enfants des classes défavorisées. La lecture géographique invite à relever ce défi en concentrant les efforts dans les régions à faible

- Chetty R. et Hendren N. (2015), « The impact of neighborhoods on intergenerational mobility: Childhood exposure effects and county-level estimates », *Working Paper*, mai.
- Grelet Y. (2004), « La reproduction sociale s'inscrit dans le territoire », *Formation Emploi*, n° 87, juillet-septembre, p. 79-98.
- Guillois P., Lafargue C. et Monso O. (2014), « Les disparités territoriales dans la poursuite d'études vers l'enseignement supérieur dans l'académie de Bordeaux », in *La Géographie de l'école*, n° 11, p. 113-124.
- Béjean S. et Monthubert B. (2015), *Pour une société apprenante. Propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur*, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, septembre.



taux de diplômés du supérieur. Or l'option retenue de manière implicite en France depuis plusieurs décennies est celle d'une massification homogène sur le plan territorial, sans rattrapage des territoires défavorisés. Compte tenu des écarts constatés, on pourrait vouloir augmenter plutôt les taux moyens de réussite scolaire des individus d'origine populaire en ciblant en priorité les territoires à faible taux de diplômés.

L'augmentation de l'accès au supérieur doit se construire en amont, en luttant d'abord contre le décrochage scolaire mais aussi en accroissant les chances de poursuite des études après le bac, notamment dans les filières professionnelles. Malgré les politiques publiques mises en œuvre ces dernières années (création d'antennes universitaires, bourses), les facteurs géographiques doivent être mieux pris en considération. Deux grandes orientations sont envisageables : rapprocher l'offre d'enseignement des individus d'origine populaire et lever les freins à la mobilité géographique de ces individus.

Augmenter l'offre d'enseignement supérieur dans les régions les moins dotées – qui sont aussi celles où historiquement l'enseignement professionnel est bien développé – ne garantit pas un meilleur accès aux individus les plus défavorisés. Il faut que soient mis en place des systèmes de quotas ou de places réservées pour les individus issus des filières et établissements défavorisés.

Cette politique doit être complétée par une aide à la mobilité étudiante, puisque les enfants des classes populaires sont moins mobiles que la moyenne<sup>17</sup>. La mobilité pour les études doit être favorisée sur le territoire français mais aussi à l'international, comme le propose le rapport StraNES. Un système de bourses sous condition de ressources pour ceux qui décident d'étudier hors de leur région – notamment en Île-de-France – pourrait être expérimenté et évalué.

Les évolutions structurelles de l'économie française vont faire de la mobilité géographique un enjeu essentiel pour les individus issus des classes populaires. La désindustrialisation rapide de l'Île-de-France ces dernières décennies a fait et continuera de faire baisser le poids de cette région dans le total des individus d'origine populaire. De 1968 à 2011, la part des ouvriers français de moins de 40 ans vivant en Île-de-France a chuté de 20 % à 13 %, et de 5 % à 1,5 % à Paris<sup>18</sup>. Faute de mobilité géographique, une proportion de moins en moins grande d'enfants de classes populaires aura donc accès à l'offre éducative des établissements franciliens.

### *Compenser les facteurs de risques territoriaux à origine sociale donnée*

L'idée que les budgets académiques doivent prendre en compte l'inégalité des chances initiale s'est progressivement imposée. Pour être efficace, cette compensation ne doit pas oublier les différences au sein même des classes populaires. La dépense par élève dans le primaire et le secondaire devrait ainsi favoriser les zones où la réussite scolaire des enfants des classes populaires est faible.

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) publie chaque année des cartes des facteurs de risques territoriaux. Ces cartes identifient les zones à forte proportion d'individus de classes populaires ou à taux de chômage élevé. En revanche, elles ne disent rien des différents facteurs de risque au sein des catégories défavorisées. L'allocation des ressources doit être éclairée par des informations supplémentaires concernant les individus et leur milieu d'origine (taille des fratries, niveau d'éducation des parents). Les conditions socio-démographiques ont en effet un impact important sur la réussite des élèves<sup>19</sup> et sont parfois très polarisées géographiquement<sup>20</sup>.

### *Développer la coopération entre académies*

La lutte contre l'immobilité sociale et géographique peut passer par un décroisement des académies. Rapprocher, voire fusionner, les académies au sein des treize nouvelles grandes régions permettrait d'améliorer l'orientation des élèves par une meilleure coordination des acteurs locaux et par une répartition spatiale plus juste des moyens. Un système de quotas ou de places réservées pour les individus d'origine défavorisée serait d'autant plus efficace qu'il s'appliquerait à l'intérieur de grandes académies proposant une offre universitaire importante, à condition bien sûr de permettre une plus grande mobilité des élèves entre départements. La coordination entre les académies franciliennes et celles des régions limitrophes doit être renforcée sur la question de l'accès des classes populaires à l'enseignement supérieur. Enfin, la liberté d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur fait toujours l'objet d'une régulation forte par les académies, via le logiciel Admission Post-Bac (APB) dont l'algorithme effectue un tri par académie d'origine du bachelier. Ces barrières à l'entrée du supérieur ne sont pas favorables à la réduction des inégalités entre territoires. Elles pourraient être remplacées par de véritables outils d'orientation et d'accompagnement des étudiants.

17. Voir les annexes méthodologiques du document de travail pour plus de détails.

18. Pour les classes populaires dans leur ensemble, la part de l'Île-de-France baisse de 21 % à 16 % et celle de Paris de 5 % à 2 % entre 1968 et 2011.

19. Merlié D. et Monso O. (2007), « La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs », in *France, portrait social – Édition 2007*, Insee.

20. C'est le cas pour la taille des fratries d'origine populaire, sensiblement plus grande en moyenne dans la moitié nord de la France pour les cohortes étudiées : voir le document de travail.

## CONCLUSION

Les chances d'ascension sociale des enfants d'origine populaire présentent des écarts très importants selon le lieu de naissance. L'Île-de-France est la région par excellence de la mobilité ascendante. Dans les générations récentes, 40 % des jeunes actifs issus des classes populaires et originaires de cette région occupent des positions professionnelles moyennes ou supérieures. Suivent à bonne distance les régions Midi-Pyrénées et Bretagne. À l'opposé du classement, dans les régions Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais et Picardie, seulement un peu plus d'un quart des enfants d'ouvriers et d'employés ont connu une mobilité ascendante dans les générations les plus récentes.

Cette note montre que les différences observées ont des origines multiples liées aux structures sociodémographiques, éducatives et économiques locales. Parmi ces facteurs, le niveau d'éducation se révèle la variable la plus liée à la mobilité sociale au niveau local. Les territoires à forte mobilité sociale ascendante sont ceux où les taux de diplômés du supérieur – en général et chez les classes populaires en particulier – sont les plus élevés. Or, d'un département de naissance à l'autre, les taux de diplômés du supérieur varient du simple au double parmi les enfants d'ouvriers et d'employés. La massification de l'enseignement supérieur depuis un quart de siècle a produit les mêmes effets quantitatifs dans les régions favorisées et défavorisées : la hausse de 10 points du taux de diplômés est

associée en moyenne sur le territoire à une hausse de 6 points des chances d'ascension sociale. Mais aucun rattrapage des disparités géographiques n'est observable au niveau des départements : les taux de diplômés du supérieur n'ont pas augmenté plus vite dans les régions où ils étaient historiquement faibles.

Le rattrapage ne semble toujours pas avoir lieu pour les générations nées entre 1980-1990, encore en formation initiale au moment des enquêtes utilisées, avec des écarts de taux d'accès à l'enseignement supérieur de 15 points entre départements extrêmes.

Ces premiers résultats soulignent le rôle que peuvent jouer les politiques publiques pour compenser les écarts liés au lieu de naissance. L'utilisation de données longitudinales à une échelle territoriale plus fine permettrait de mieux comprendre la genèse des écarts observés et de mieux définir les politiques publiques à même de les réduire efficacement. Au-delà des politiques visant à réduire les inégalités scolaires en amont, les premières analyses suggèrent d'examiner les moyens d'améliorer les taux d'accès au supérieur – en priorité dans les zones où ils sont les plus faibles – par une politique d'offre ciblée et par une aide à la mobilité géographique. L'allocation des moyens pourrait mieux prendre en compte les risques territoriaux à origine sociale donnée (niveau d'éducation des parents, conditions sociodémographiques). Enfin, des académies décloisonnées favoriseraient la coordination entre acteurs et amélioreraient l'allocation des moyens et l'orientation des élèves et des étudiants.

Mots clés : mobilité sociale, région, département, classe populaire, ascenseur social, enseignement supérieur.

Directeur de la publication : Jean Pisani-Ferry, commissaire général ; directrice de la rédaction : Selma Mahfouz, commissaire générale adjointe ; secrétaires de rédaction : Olivier de Broca, Sylvie Chasseloup ; impression : France Stratégie ; dépôt légal : novembre 2015 - N° ISSN 1760-5733 ; contact presse : Jean-Michel Roullé, directeur du service Édition-Communication, 01 42 75 61 37, jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS  
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@Strategie\\_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



France Stratégie a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.